



MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

RENOVATION ENERGETIQUE - EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE LA SALLE DE RESTAURATION DE L'ECOLE PRIMAIRE DU GROUPE SCOLAIRE DE PLEUMARTIN

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2023-01-ecole

Date limite de remise des plis

Vendredi 12 mai 2023 à 12:00

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Commune de PLEUMARTIN
2 avenue Jourde
86450 PLEUMARTIN

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **RENOVATION ENERGETIQUE – EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE LA SALLE DE RESTAURATION DE L'ECOLE PRIMAIRE DU GROUPE SCOLAIRE DE PLEUMARTIN**

Code CPV	Libellé CPV
----------	-------------

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	RENOVATION ENERGETIQUE – EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE LA SALLE DE RESTAURATION DE L'ECOLE PRIMAIRE DU GROUPE SCOLAIRE DE PLEUMARTIN
	Acheteur	COMMUNE DE PLEUMARTIN
	Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
	Structure	11 lots
	Lieu d'exécution	
	Délai	10 Mois à compter de l'ordre de service
	Développement durable	Clause environnementale
	Pénalités de retard	$P = V \times R / 3000$
	Variation des prix	Révisibles (formule), formule $0,150 + 0,850 \times Io/In$
	Nature des prix	Prix forfaitaires

■ Allotissement :

La consultation est décomposée en 11 lots :

Objet	
Lot n°1 : VRD	
Lot n°2 : GROS-ŒUVRE	
Lot n°3 : CHARPENTE – COUVERTURE - ETANCHEITE	
Lot n°4 : ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR	
Lot n°5 : MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE	
Lot n°6 : PARTITION	
Lot n°7 : FINITIONS	
Lot n°8 : ELECTRICITE	
Lot n°9 : CVC - PLOMBERIE	
Lot n°10 : CUISINE	
Lot n°11 : RETRAIT DE MATERIAUX AMIANTES ET PLOMB	

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible gratuitement de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC
- Acte d'engagement
- CCAP
- CCTP
- DPGF
- PIECES GRAPHIQUES
- RICT
- PGC
- PLANNING PREVISIONNEL

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Seuls les documents détenus par l'acheteurs font foi en cas de litige.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents :

Les candidats doivent obligatoirement effectuer la visite du site dans les conditions suivantes :

- Personne à contacter : Dominique CHEMIN
- Téléphone : 06-71-11-97-09
- Dates des visites : mercredi 26 avril 2023 et mercredi 3 mai 2023.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

■ Clause d'insertion sociale :

Cette consultation comporte des conditions d'exécution relatives à l'insertion par l'activité économique de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Le détail est indiqué

dans le CCAP.

Le Lot 11 : retrait de matériaux amiantes et plomb n'est pas concerné par cette clause.

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler de réserves dans leur offre sur cette clause obligatoire. Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution serait déclarée irrégulière au motif de non-respect du cahier des charges.

Pour tout renseignement sur les conditions d'application concrète de cette clause, les soumissionnaires devront prendre contact auprès de :

Florence BADOU

Département de la Vienne

DGA FM / Mission Commande Publique

Référent Clauses Sociales

Tél : 05.49.55.67.38

Mail : fbadou@departement86.fr

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document. Depuis le 1^{er} octobre 2018, la dématérialisation des procédures de passation (y compris la remise des offres et candidatures) impacte désormais tous les marchés publics.

Transmission sous support papier

Conformément à l'article 41-I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.

Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivants : <https://www.marches-securises.fr>.

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé. Par conséquent, la transmission des documents sur support électronique autre que le profil acheteur (CD-ROM, clé USB, courriels) n'est pas autorisée.

Signature des documents

La signature électronique n'est pas exigée dans le cadre de la consultation au stade de la remise de l'offre. **Le marché sera, in fine, signé avec l'attributaire sous forme manuscrite.**

Précisions sur le dépôt électronique

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018 (NOR : ECOM1800783A), le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde – ne pas ouvrir », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, cette dernière sera automatiquement écartée.

Cette copie de sauvegarde devra être transmise sous pli cacheté portant les mentions

**RENOVATION ENERGETIQUE – EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE LA SALLE DE
RESTAURATION DE L'ECOLE PRIMAIRE DU GROUPE SCOLAIRE DE PLEUMARTIN**

COPIE DE SAUVEGARDE

Candidat :NE PAS OUVRIR

Cette copie devra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante : Mairie de PLEUMARTIN 2 avenue Jourde 86450 Pleumartin. **Elle n'est pas obligatoire.**

Le format électronique préconisé pour la transmission des documents est « PDF ». Les fichiers devront être transmis dans des formats courants, largement disponibles et de préférence en mode « révisable » notamment pour les bordereaux des prix.

Aussi, il est demandé aux soumissionnaires de limiter la taille de leur fichier à 3 Mo maximum par document.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement
Attestation de visite	Attestation de visite
DPGF	Décomposition du prix global et forfaitaire
Mémoire technique	Moyens humains et matériels affectés à la prestation Méthodologie d'étude et de travaux et d'intervention en site occupé Fiches techniques des matériaux mis en œuvre pour le projet
Planning prévisionnel	Planning détaillé

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Valeur technique (60 %)	Valeur technique
- Moyens humains et matériels affectés à la prestation (5 pts)	
- Moyens humains : clause d'insertion sociale (5 pts)	
- Méthodologie d'étude de travaux et d'intervention en site occupé (20 pts)	
- Qualité du planning détaillé (10 pts)	
- Fiches techniques matériaux (20 pts)	
2. Prix (40 %)	Prix

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

Les critères sont notés : **Sur la pondération.**

La note totale est notée : **Sur 100.**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse Url est la suivante : <https://www.marches-publics.fr>.

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres.

Renseignements administratifs
MAIRIE
2 avenue Jourde
86450 PLEUMARTIN
Tél : 05-49-86-50-10
contact@pleumartin.fr

Maître d'œuvre
ATELIER D'ARCHITECTURE PASCAL BARRANGER
15 rue Saint Romain
86100 CHÂTELLERAULT
Tél. : 05-49-19-53-59
aapb.architecte@gmail.com

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à : Mairie de Pleumartin, 2 avenue Jourde 86450 PLEUMARTIN.

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : le pouvoir adjudicateur ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)